

Règlement sur l'armement de l'infanterie

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Type de support : Volume

Titre(s) : Règlement sur l'armement de l'infanterie . Troisième partie, Les armes individuelles . Titre VIII, Fusil d'assaut M.A.S. 5,56 Modèle F1 / Ministère des Armées, Etat-Major de l'Armée de Terre, Bureau Instruction

Auteur(s) : France Etat-major de l'armée de terre Bureau Instruction

Publication : [Lieu de publication inconnu] : [éditeur inconnu], 1984

Description matérielle : 1 volume (69 pages) : Plans, ill. ; 21 cm

Collection : INF 401/3

Appartient à la collection : INF - Etat-major de l'armée de terre 0999-0976 401/3

Note(s) : Approuvé le 10 septembre 1984, sous le n° 4513/DEF/EMAT/INS/IS Annule et remplace l'édition 1979 approuvée le 4 janvier 1979, sous le n° 035/DEF/EMAT/INS/IS

Sujet - Collectivité : France Armée. Infanterie. -- Règlements

Sujet - Nom commun : Armes de guerre
Fusils d'assaut